

Les résidus domestiques dangereux Non visés par les programmes de responsabilité élargie des producteurs

Plusieurs produits utilisés dans les activités courantes des ménages génèrent, à la fin de leur vie utile, des résidus possédant un certain degré de dangerosité pour la santé et l'environnement.

De natures très diverses, il peut s'agir par exemple de résidus de pesticides, de produits de nettoyage et d'entretien ou de médicaments. Ces matières résiduelles sont rassemblées sous l'appellation résidus domestiques dangereux (RDD). Certains de ces RDD sont couverts par la responsabilité élargie des producteurs (REP), pour lesquels existent un ou plusieurs programmes de récupération coordonnés à l'échelle du territoire québécois. Cette section n'inclut toutefois que les RDD non actuellement visés par les programmes de REP. Plusieurs initiatives municipales ou autres sont en place afin de permettre une gestion en fin de vie adéquate de ces matières.

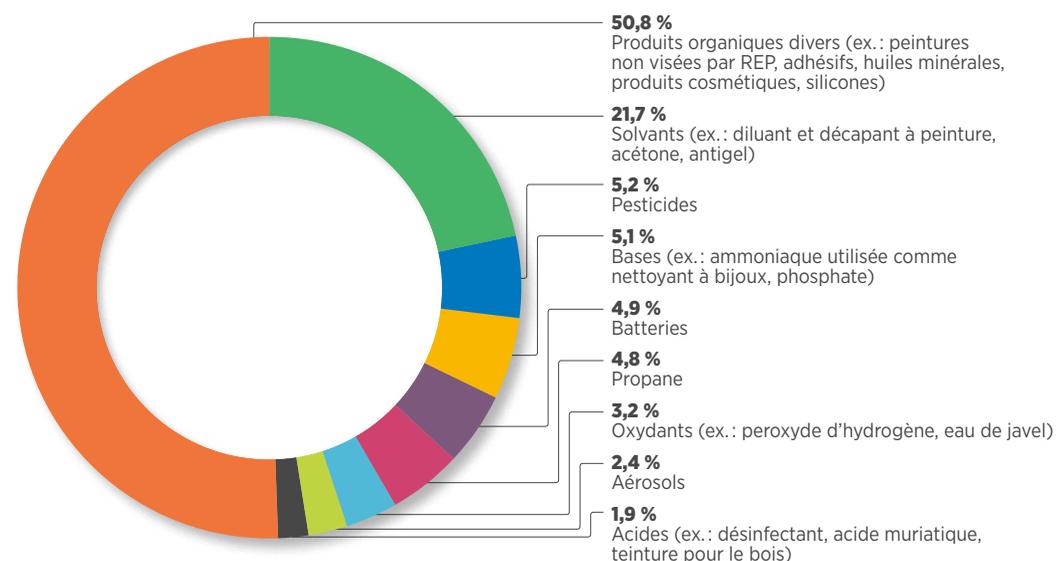
La récupération des RDD

En 2018, le Bilan s'est penché sur la récupération et la gestion en fin de vie des RDD non visés par les programmes de REP. Les répondants à l'enquête, des entreprises de gestion de matières dangereuses, ont déclaré avoir récupéré un peu plus de 2 000 tonnes de RDD, la totalité ayant été récupérée au Québec. La majorité des matières récupérées proviennent des écocentres (61 %), suivis des collectes spéciales orchestrées par les municipalités (35 %). Le reste des matières récupérées provient du secteur industriel, commercial et institutionnel (4 %).

Les solvants et les produits organiques représentent 73 % du total récupéré. La figure 1.1 détaille la composition des RDD récupérés.

Figure 1.1

COMPOSITION DES RDD RÉCUPÉRÉS



Gestion des RDD récupérés

Les installations qui ont pris en charge les matières récupérées à des fins de traitement et de recyclage ou d'élimination sécuritaire sont principalement situées hors Québec (76 %). Les métaux récupérés des aérosols ou d'autres types de contenants, ainsi que ceux des batteries, ont été recyclés. Les acides et les bases récupérés, quant à eux, peuvent être utilisés pour le traitement de l'eau, pour d'autres procédés de traitement des matières résiduelles ou encore pour se neutraliser mutuellement. Le contenu des aérosols, les oxydants, les pesticides ainsi que les solvants et produits organiques peuvent être traités thermiquement afin de récupérer l'énergie et d'éliminer les contaminants ou être stabilisés par l'application de procédés spéciaux.